



Cantine scolaire Caumont-sur-Durance Fonctionnement / paiement

Chers Parents,

Les enfants de l'école élémentaire qui prennent leur repas à la cantine seront enregistrés sur un boîtier électronique chaque matin dans leur classe. Pour les enfants de l'école maternelle, les parents devront signer chaque matin, dans la case correspondant à leur enfant sur une liste affichée à l'entrée de la classe.

Les repas seront facturés tous les deux mois (voir calendrier ci-dessous). Vous recevrez une facture par courrier la semaine qui suit cette période ; vous aurez un délai d'environ quinze jours à trois semaines pour payer. Vous pourrez régler par chèque (établi à l'ordre de la « Régie de la Cantine Scolaire de Caumont »), que vous enverrez à la mairie ou que vous déposerez dans une boîte aux lettres en mairie, en espèce aux jours et heures de présence du Régisseur (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf mercredi et vendredi après-midi) ou par carte bancaire en se connectant sur le site de la commune de Caumont sur Durance (pour plus d'information vous pouvez contacter le Régisseur au 04 90 01 20 22).

Période	Date de facturation
Septembre - octobre	Première semaine de novembre
Novembre - décembre	Première semaine de janvier
Janvier - février	Première semaine de mars
Mars - avril	Première semaine de mai
Mai - juin	Première semaine de juillet

Veuillez agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire
Joël FOUILLER



Cantine scolaire Caumont-sur-Durance Fiche famille / inscription

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Nom et prénom du père / mère :

Si différent du responsable légal

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :

N° allocataire CAF :

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe 20...../20.....

Joindre photocopie du livret de famille et de la carte nationale d'identité du responsable légal.